

LA GAZETTE DE BOREST

Numéro 58

OCTOBRE 2024



LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Les Derniers Conseils Municipaux

La vie à Borest

Informations locales

A vos Agendas !

Etat Civil

Tribune Libre

2022 nous offrait une sécheresse que tout le monde a plus ou moins bien vécu. 2024 est l'année de l'eau. Des pluies incessantes conjuguées avec une luminosité trop faible ont très largement perturbées la végétation, l'agriculture, la vie de notre village. Pour le village, ce sont des rues engorgées d'une végétation galopante pendant le période juillet-août que nous avons maîtrisé avec beaucoup de difficulté; la collaboration de nos prestataires Valois emploi – Valois paysage y ont beaucoup contribué.

Notre village a connu moins de turpitudes que la nation France. Sans gouvernance bien arrêtée, nous avons beaucoup de difficultés à prévoir ce que sera pour nous village la rentrée financière et sociale. Nous en subissons de tristes conséquences. L'état se désengage de plus en plus de ses missions principales: école, sécurité des biens, des personnes, de l'environnement, de la santé et des finances (taxes). Il se protège de plus en plus par des lois des plus restrictives et arbitraires.

Nous avons subi la fermeture d'une école, Montlognon. Effectivement en 2021, nous avions 108 enfants scolarisés dans notre RPI. En 2024, notre rentrée se faisait avec 69 enfants. La baisse de natalité sur nos 3 villages, certes mais pas que. Une désaffection des parents sur notre organisation et notre mode d'enseignement ont fait migrer beaucoup d'enfants sur Senlis et l'enseignement privé. Gageons sur l'avenir grâce à un rajeunissement de notre corps enseignant pour que la tendance s'inverse rapidement aidée d'une natalité plus féconde.

Une nouvelle organisation s'est faite sur deux sites: Fontaine Chaalis avec 2 classes: CE1/CE2 et CM1/CM2 - Borest avec 2 classes: TPS/PS/MS et GS/CP. Pour Borest c'est l'accueil d'une nouvelle classe et la réalisation d'achat de matériel non négligeable. Ceci fait, il a fallu déménager de Fontaine à Borest avec le concours de 3 conseillers et avec 3 tours de camion. Puis il a fallu installer Mme Chloé Plessier, nouvelle maîtresse qui n'a pas manqué de courage et de volonté pendant que Christelle Kaluzny prenait également ses nouvelles marques.

Rentrée faite avec succès, les derniers matériels reçus ont été montés par une équipe de conseillers municipaux un samedi matin – Isabelle Degraeve, Eric Ducrot, Eddy Bordereau – et avec notre électricien favori bénévole Jean Marc Hazard. Un grand merci à eux car ils avaient déjà été sollicités en juillet avec le concours en plus à cette date de Germano de Freitas.



Nous restons optimistes et savons que les français savent rebondir pour de la joie et de convivialité avec passion. Les magnifiques olympiades en sont un exemple vivant et réconfortant.

Pour Borest, nous nous sommes inscrits dans l'activité pour les jeunes générations en investissant dans de nouveaux jeux au cours Gilbert Degraeve et pour les moins jeunes, la refonte complète des trois terrains de pétanque place du Tisart.

Notre ambition est de continuer notre engagement volontaire pour obtenir diverses subventions intercommunales, départementales, régionales et enfin d'état, pour investir sur des projets précis et calibré.

La mi mandat est passée et j'ai voulu faire un point fixe sur la gestion des finances de notre commune. La direction générale des finances publiques nous a apporté son concours en déléguant un de leur contrôleur qui a établi un audit financier sur les années 2021 à 2024. Il en ressort un constat très intéressant avec un point particulier de vigilance sur:

- Evolution des produits de fonctionnement réels moins rapide que celle des charges réelles (attention à nos charges de fonctionnement)
- CAF (résultat entre charges de fonctionnement et produits de fonctionnement (impôts)) en baisse dont les montants en €/ hab sont inférieures aux moyennes

Nos points forts:

- Trésorerie de fin d'exercice importante
- Endettement final en € par habitant réduit
- Pas de nouveau emprunt sur la période

Nous ne devons pas nous satisfaire de ce résultat mais poursuivre notre extrême vigilance sur les charges de fonctionnement.

Nous allons vers un hiver que nous espérons paisible et chaleureux. Il sera pour le village ponctué de divers manifestations où nous vous attendons nombreux.

Bruno Sicard

Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux

REUNION DU 10 JUIN 2024

Délibération pour l'achat d'une nouvelle porte au local technique et demande de subvention

Suite au cambriolage du local technique au mois d'avril dernier, un dossier d'indemnisation a été réalisé auprès de l'assureur de la commune et de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.) afin de permettre de sécuriser la porte du local technique et de financer pour partie de nouveaux outils.

De nouveaux outils de moins bonne qualité mais suffisante ont été acquis pour permettre à l'agent communal des espaces verts de continuer de travailler et un devis pour une nouvelle porte métallique en fer a été demandé à l'entreprise senlisienne Bonnefoy pour un montant de 3700 euros H.T.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce devis pour cette porte de qualité et de réaliser une demande de subvention auprès de la C.C.S.S.O. afin d'obtenir une aide de 50 % du montant. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la porte du local technique et autorisent la réalisation d'un dossier de demande de subvention auprès de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire envisage également la mise en place d'une sirène et d'une caméra extérieure avec la réfection du linteau pour environ 1000 euros et la mise en sécurité externe pour environ 1000 euros.

Délibération pour le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) suite à l'avis favorable du centre de gestion de l'Oise

Le centre de gestion de l'Oise a émis un avis favorable sur le projet de délibération du conseil municipal du 08 avril. Il est donc possible de délibérer à nouveau et de valider cette délibération qui actualise les bénéficiaires du R.I.F.S.E.E.P., l'ancienne délibération datant de 2018 et qui permet aux employés communaux de bénéficier d'un treizième mois.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette nouvelle délibération.

Délibération portant sur l'interdiction de stationnement des gens du voyage sur le territoire communal

Il est proposé de prendre une délibération interdisant le stationnement des gens du voyage. Si aucune délibération n'est prise un délai de carence de 27 jours est appliqué.

Il existe une aire de passage sur le territoire de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette délibération.

Révision du loyer de la maison communale

Il est indiqué dans le bail du loyer de la maison communale que le prix de la location pourra être révisé tous les ans au 01er juin de l'année en cours suivant l'Indice de Références des Loyers en vigueur.

Après avoir délibéré c'est à l'unanimité que les conseillers municipaux ne souhaitent pas augmenter le loyer pour la période allant du 01 er juin 2024 au 31 mai 2025. Le prix de 1250 euros T.T.C. est reconduit.

Délibération pour le prélèvement de pigeons

Lors de la réunion du 08 avril dernier il avait été évoqué le recours à la société Rocq pour prélever les pigeons dans le village à des points stratégiques : aux abords de l'église car ils dégradent la toiture et dans les fermes Duchesne et Degraeve car ils prolifèrent à une vitesse alarmante. La pose de cages spécifiques dans les bâtiments agricoles, en accord avec les propriétaires avait été jugé pertinente par le conseil municipal car ceux-ci sont attirés par les grains de céréales présents dans ces exploitations agricoles.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette démarche d'intérêt communal et confirme que la commune prendra à sa seule charge les frais pour les prélèvements de pigeons qui pourront s'établir sur plusieurs factures de la société S.A.R.L. RocqServices.

Expérimentation du Compte Financier Unique en 2025

Notre Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Senlis nous a interpellé sur la généralisation du Compte Financier Unique (C.F.U.) qui deviendra une obligation pour l'exercice budgétaire 2026. Il s'agit d'un compte financier qui regroupe à la fois les écritures de l'ordonnateur c'est-à-dire le Maire et les écritures du comptable soit le trésorier. Par le biais d'échanges de flux entre les 2 parties, un seul document budgétaire est créé.

Le secrétariat ayant déjà expérimenté le C.F.U. dans une autre collectivité se propose candidat. Les conseillers municipaux, après avoir délibéré approuve à l'unanimité cette démarche.

Avenir du secrétariat

Monsieur le Maire rappelle que le 2ième contrat de travail à durée déterminée, catégorie C de Madame Pascal a été prolongé par un avenant de 6 mois allant du 01er janvier 2024 au 30 juin 2024. Durant cette période, l'intéressée a donné satisfaction sur son poste et les tâches administratives du secrétariat. En février dernier, elle a obtenu un concours de rédacteur en catégorie B.

Monsieur le Maire souhaite embaucher Madame Pascal en catégorie B et la titulariser. Renseignements pris au centre de gestion de l'Oise : une période de stage doit avoir lieu puis la titularisation. Madame Pascal travaille dans une autre collectivité où elle est embauchée et a commencé son stage d'un an qui se terminera le 1er avril 2025. Le stage sur BOREST devra obligatoirement se terminer à la même date.

Dans un souci de simplification et d'un commun accord entre le Maire et Madame PASCAL, il est proposé de rédiger un 2ième avenant au 2ième contrat de travail toujours dans la catégorie C, permettant ainsi à Madame Pascal d'avoir le même niveau de rémunération sur toute l'année 2024 et de continuer à bénéficier du R.I.F.S.E.E.P. Madame Pascal et le Maire pourront durant ce laps de temps appréhender et calculer sa nouvelle rémunération dans la grille indiciaire des rédacteurs échelon B2 et afin que Madame Pascal ne soit pas perdante en rémunération ils moduleront la partie I.F.S.E. de la paye afin que Madame Pascal, en changeant de catégorie mais en redescendant d'échelon (de 11 à 2) ne perde pas financièrement.

Fêtes et cérémonies

La prochaine festivité prévue est la fête du village le dernier week-end de juin sur le thème de la couleur blanche. Entre temps, Monsieur le Président E. Macron a dissous l'Assemblée Nationale et appelle au vote le 30 juin et le 7 juillet. Monsieur le Maire propose deux solutions : soit annuler la fête communale et la reporter ou bien la maintenir même le jour du scrutin. Après un tour de table, les conseillers municipaux optent pour son maintien.

Une tente sera louée pour l'occasion car la Préfecture de l'Oise impose depuis cette année un contrôle réglementaire de sécurité pour les tentes utilisées lors de manifestation et accueillant du public. Notre traditionnelle tente verte et blanche ne répond plus aux normes en vigueur.

La brocante aura lieu le dimanche 8 septembre. Les flyers seront distribués aux borestois durant l'été.

loi Aper

Il a été demandé aux communes françaises de bien vouloir établir et identifier sur la cartographie de leur territoire, les énergies renouvelables autorisées et celles refusées en vue notamment de projets d'investissements de grande ampleur.

Après une première réunion le 10 avril dernier avec le P.N.R., une commission communale a été créée composée du Maire et de ses adjoints. Une concertation publique a eu lieu du 7 mai au 6 juin 2024 afin de présenter les zones (Annexe 1 du présent compte-rendu).

Les administrés ont été informés de cette démarche par le biais des panneaux d'affichages, du système d'alertes sms ou encore via « la Gazette de Borest ».

Les cartes et documents étaient à disposition du public sur le site internet de la commune www.borest.fr, sur l'application mobile intramuros ou directement en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Trois personnes seulement sont venues en mairie et une remarque a été formulée.

Le P.N.R. a rendu un avis favorable quant au choix de ces zones.

Après en avoir délibéré, c'est à la majorité que les zones sont approuvées avec 2 abstentions.

Questions et informations diverses

-Documents remis aux conseillers pour lecture :

-Avis de la C.C.S.S.O. portant sur le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (S.R.A.D.D.E.T.) de la région des Hauts de France.

-Le rapport de la visite de Madame Dumarteau, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art du patrimoine historique de l'Oise lors de sa venue en janvier 2024 à l'église Saint Martin de Borest.

-Remerciements :

-Monsieur le Maire souhaite remercier Madame et Monsieur Laville pour les nids de poules qui ont été comblés avec les anciennes tuiles de l'église Chemin du Roy.

-Remerciements également pour Monsieur Yves Duchesne pour la mise en place d'un câble barrant l'accès à un chemin communal forestier parallèle à N.330.

-Remerciements aux personnes ayant tenu le bureau de vote et aux volontaires pour les élections législatives anticipées.

-Remerciements à ceux qui ont participé à la « Gazette ».

-Remerciement tout particulier à l'agent communal de Fontaine-Chaâlis Monsieur Jean-Michel Lambin qui a travaillé de manière polyvalente en notre commune durant plus de 25 ans et qui part à la retraite à la fin du mois.

-Le camion qui ramasse les déchets verts semble avoir une fuite hydraulique, un email sera fait à la C.C.S.S.O.

-Environ 4000 véhicules passent route de Nanteuil chaque jour. Il est rappelé que des contrôles de gendarmerie peuvent avoir lieu, notamment sur la portion dans le village qui est limitée à 30 km/h.

-Monsieur Bordereau souligne qu'un arbre est mort à la cantine et que cela est dangereux pour la sécurité des enfants. Un devis sera demandé à l'entreprise Weiss.

Les stationnements rue de la Beauge sont également dangereux notamment au niveau de l'intersection avec la rue des Fours à Chaux et lorsque les gens stationnent aux mêmes niveaux mais sur les trottoirs opposés et parfois même devant des portails bloquant ainsi les habitants chez eux.

La route de la déchetterie qui mène au silo de Valfrance est pleine de terre sur une hauteur d'au moins 20cm. Les agriculteurs concernés et le Maire se rendront sur place pour agir en conséquence.

-Madame Lacaze demande des nouvelles de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme : celle-ci se poursuit avec un premier accord de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, les personnes publiques associées (P.N.R., D.D.T. etc ...) devront rendre leur avis dans les deux mois à venir.

Pour le lotissement du Grand Saint Père, la conjoncture semble difficile dû à des délais allongés avec la révision du P.L.U. et la difficulté d'obtention de prêts bancaires pour les particuliers.

-De l'engrais a été fourni pour les géraniums du village.

-Madame la première adjointe demande aux conseillers municipaux de bien vouloir télécharger l'application mobile intramuros, d'en parler autour d'eux et de faire remonter d'éventuels remarques et commentaires.

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

Ecole

Rentrée scolaire :

Les effectifs de cette rentrée scolaire sont en baisse et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) accueille au total 69 élèves répartis comme suit :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	9	8	9	6	11	7	10	7
17 (+2) (C. Kaluzny)			15 (C. Plessier)		(P. Nancel)		(E. Ducrot)	
Ecole de Borest					Ecole de Fontaine-Châalis			
69 élèves								

L'école de Borest accueille donc 2 classes pour cette année.

Il est constaté que les effectifs sont à la baisse depuis plusieurs années mais que les dépenses liées au fonctionnement du R.P.I. sont en hausse.

Projet éducatif territorial et plan mercredi (P.E.D.T.) :

Il s'agit d'un projet en commun qui est conçu dans l'intérêt de l'enfant et qu'il convient de mettre en place avec différents acteurs du monde de la petite enfance pour lui permettre de s'épanouir en acquérant différents savoirs grâce la diversité des acteurs (instituteurs, animateurs de l'A.P.E.M. et la mairie).

Le P.E.D.T. ouvre droit à des financements de l'Etat, permet des assouplissements réglementaires en particulier avec un desserrement des taux d'encadrement et favorise également les activités et le développement des loisirs.

Le P.E.D.T. peut inclure ou non un plan mercredi. Dans notre R.P.I. il en existe un qui, comme le P.E.D.T., doit être renouvelé pour 3 ans. Il précise l'organisation sur cette journée, les activités qui peuvent y être proposées par le personnel. Les documents sont rédigés en mairie avec une concertation des autres acteurs. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le renouvellement du P.E.D.T. et du plan mercredi.

Convention avec l'A.P.E.M. pour 2025 :

Une convention lie la commune avec l'association en charge de la cantine et du périscolaire.

La dernière était valable pour les années 2022/2023/2024 et arrive donc à échéance au 31 décembre de cette année. Y sont précisés par exemple le descriptif des locaux, le matériel mis à disposition, les conditions financières, les règles d'utilisation etc....

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la rédaction d'une nouvelle convention avec l'association A.P.E.M. à compter du 1er janvier 2025 pour trois ans.

Partenariat avec l'Education Nationale et le Syndicat Mixte du Très Haut Débit pour l'Environnement Numérique de travail :

Il s'agit d'une application qui permet aux parents d'avoir un lien numérique avec les enseignants pour recueillir toutes sortes d'informations pour un coût par élève et par an à 1.22 euro H.T. à charge des mairies.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ce partenariat.

Délibération pour un versement supplémentaire au comité des fêtes

Lors du marché de Noël 2023, 3 tentes de la famille LACAZE ont été abimées à cause des intempéries. Une a pu être remontées avec les morceaux des 2 autres. L'assurance a une franchise sur ce sinistre 568€. Le coût de remplacement est de 269.99 euros.

Le maire souhaite indemniser la famille LACAZE mais ne peut pas le faire de manière directe car les nouvelles tentes ont été achetées sur AMAZON. Renseignements pris auprès de la trésorerie, le remboursement passera par le comité des fêtes et la commune remboursera le comité des fêtes de la somme de 269.99 euros.

Les conseillers municipaux autorisent le maire à ajouter 269.99 euros à la ligne de trésorerie dédiée au comité des fêtes et à procéder à un virement de crédits.

Convention déneigement

La commune a une convention avec la S.C.E.A. du Prieuré Sainte Geneviève qui arrive à expiration au 11 octobre 2024. La société est favorable pour une nouvelle convention de trois ans qui sera conclue dans les mêmes conditions financières à savoir une intervention fixée sur la base d'un taux horaire de 34.20 euros H.T pour le tracteur et 35.80 euros H.T pour le chauffeur à disposition.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention déneigement.

Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols période 2011-2021

Dans le cadre de la loi dite « Climat et Résilience », la Préfecture de l'Oise impose aux collectivités territoriales la production d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols tous les trois ans. Il est recommandé de réaliser un premier bilan sur la période 2011-2021.

La proposition de rapport, qui reprend les chiffres du Plan Local d'Urbanisme, a été envoyée à chaque conseiller municipal en amont.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le rapport est approuvé.

Monsieur CARPENTIER suggère qu'un aménagement des voies routières par rapport aux zones de stockage soit fait.

Point travaux et urbanisme

-De nouveaux jeux ont été installés à l'aire de jeux et donnent satisfaction aux familles.

-La serrure de la porte du tennis est en cours de réfection et le trou a été bouché.

-La mise en sécurité du local technique a été réalisée avec l'installation d'une porte métallique, de trois serrures et d'une alarme. Monsieur Duchesne trouve dommage d'un point de vue architecturale et visuelle cette alarme sur un bâti du 12ième siècle. Le Maire rappelle que l'alarme ne se voit que du local technique.

-Une réunion a eu lieu début juillet pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et un dossier a été adressé à la Préfète de l'Oise le 1er août ; celle-ci doit répondre dans un délai de 2 mois.

-Les opérateurs SFR et Bouygues se sont installés sur l'antenne du Grand Marais et proposent de la 3 et 4G pour le moment tandis que Free, propose de la 5G. Orange ne s'implantera pas sur cette antenne mais améliore son antenne à la maison forestière.

-Il est demandé un râtelier à vélo à l'école, des devis seront étudiés.

-Courant 2024, un permis de construire n'a pas reçu l'accord favorable du Service Départemental Incendie et Secours de l'Oise, le projet n'était pas couvert par l'hydrant de la rue Aux Pierres situé à plus de 200 mètres avec un débit jugé insuffisant. Il est proposé au conseil municipal de mettre en place un nouvel hydrant route de Nanteuil. Plusieurs devis ont été reçus par la municipalité et l'offre qui correspond le mieux à notre demande est celle de Degauchy-Tp pour un montant H.T. de 5000 euros. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette offre et autorisent le Maire à demander une subvention la plus élevée possible à la C.C.S.S.O.

-Il est proposé à l'assemblée d'annuler l'arrêté pris pour la pose de 2 panneaux STOP aux croisements des rues Madras et Elisabeth Roussel. Réflexion faite et compte tenu du mur de la propriété qui fait l'angle de ces rues, les conducteurs marquent d'avantage la priorité à droite et ralentissent. Les conseillers municipaux approuvent cette abrogation.

-Une réfection des terrains de pétanque a eu lieu.

-Un contrat avec Valois Paysage a été signé pour le traitement des rues. Il s'élève à environ 2500 euros H.T.

-Une réunion de commission des travaux va avoir lieu et portera sur la réfection de la rue du Four quant aux aménagements des trottoirs et de l'écoulement des eaux de pluie. Sur plus de 40% de cette voirie il y a une inexistence des aménagements de trottoirs entraînant un réel problème de sécurité des usagers et des piétons.

-Sur la portion rue des Fours à Chaux / Place du Tisard et jusqu'à l'angle de la rue du Pont st Martin et de la rue du Four il sera procédé à l'achèvement du caniveau existant avec pose de deux rangs de pavés.

-Dans la rue du four certains stationnements peuvent être gênants et peuvent empêcher l'accès aux propriétés. Le conseil municipal autorise le maire à prendre un arrêté pour la mise en place de ligne jaune synonyme d'interdiction de stationner.

Fêtes et cérémonies

-Bilan positif pour l'édition 2024 de la brocante avec un excédent de 612.29 euros nets. Un remerciement tout particulier est fait à Pierre Sicard pour le don de frites Mc Cain. Remerciements également aux bénévoles pour l'installation de la tente ou encore le vidage du camion communal et la tenue de la buvette. De manière générale il y a eu moins de ventes et 30 exposants contre 32 en 2023.

-Les prochaines festivités seront halloween le 31 octobre puis la cérémonie du 11 novembre, ensuite le repas de l'automne (accueil des nouveaux borestois) le 15 novembre puis Noël des enfants un mois plus tard. Le comité des fêtes se réunira courant septembre pour organiser au mieux ces festivités.

Questions et informations diverses

-Un grès a été installé rue de la Beauge.

-La commune a reçu une dotation de 6650 euros pour les aménités rurales (appartenance au P.N.R. et complément du fait de notre site Natura 2000).

-Suite au recensement de la population les derniers chiffres de l'Insee ont été publiés :

164 habitations : 156 en résidence principale et 8 en résidence secondaire avec une population totale de 378 habitants.

-Monsieur RAMET est en arrêt maladie depuis le 13 avril 2023, une procédure est en cours avec le centre de gestion pour saisir le conseil médical en formation plénière pour une mise à la retraite anticipée.

-Madame Degraeve a été sollicitée par un riverain quant à la montée des eaux de la Nonette. Monsieur le Maire indique que le dossier est en cours depuis le début de l'été, qu'il s'en occupe quotidiennement et qu'il est en lien avec le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette (S.I.S.N.). Des réunions sont par ailleurs prévues.

-Elle demande également la possibilité d'implantation d'une borne de recharge pour les voitures électriques.

-Monsieur Duchesne rappelle que la campagne betteravière commence aujourd'hui et des plans des itinéraires des camions seront envoyés en mairie.

-Au cimetière des pensées seront plantées pour le 11 novembre.

-Un rendez-vous est pris pour le samedi 21 septembre à 09h30 pour la mise en place d'un nouveau tableau pour la seconde classe avec le concours de Madame Degraeve, Eric Ducrot, Eddy Bordereau, Jean-Marc HAZARD et Bruno SICARD.



Fête de l'école SAMEDI 22 JUIN



cette année le thème de la fête était "les jeux olympiques" dans l'école de montlognon. nous avons pu admirer le beau spectacle des enfants, mettant en valeur les divers sports de jo. suivi des remerciements des maires pour le corps enseignant et d'un goûter. nous avons ensuite organisé la kermesse en respectant le thème, chamboule tout, balade en poney, tir à la corde, courses, tirs au but... avec la fameuse tombola et ses nombreux lots qui ont ravi les participants. nous avons aussi innové avec un repas "mange debout" hotdog à la française et sa soirée dansante. une journée réussie tant pour les grands que pour les petits. c'était également l'occasion de dire au revoir à l'école de montlognon mais certainement pas adieu !!!

Céline Lacaze





FETE DU VILLAGE

Les festivités de la fête de Borest ont commencé le samedi après-midi avec la pétanque. Peu de courageux sous la pluie mais les quelques-uns qui étaient là ont pu disputer 1 ou 2 parties.

Au programme le samedi soir avec le soleil revenu: apéritif suivi d'un pique-nique composé des plats apportés par chacun et Euro 2024 oblige retransmission des matchs de foot sous la tente.



Le lendemain, après un passage au préau de l'école pour voter, tout le monde s'est retrouvé tout de blanc vêtu pour le verre de l'amitié avec au menu porc et agneau à la broche accompagnés de pommes de terre et de flageolets : un régal au vu des commentaires reçus pendant et après la fête !

Pour les enfants, les structures gonflables étaient de sortie avec le baby parc pour les plus petits et le parcours de 17m pour les plus grands.



Nous en avons également profité pour fêter le départ à la retraite de Jean Michel Lambin après plus d'une trentaine d'années de service auprès de nos communes. Nous lui avons offert en remerciement de son dévouement un couteau fait main et son étui en cuir.

Une belle fête grâce à la participation de chacun, organisateurs et participants.

Rendez-vous les 28 & 29 juin 2025.



RETRANSMISSION MATCH DE FOOT EURO



Cette année, le ¼ de finale qui opposait la France au Portugal se tenait le même jour qu'un vendredi de Fontaine. Nous avons donc décidé de combiner les 2 animations entre nos villages. Un écran et une enceinte ont été installés sur la place de l'Eglise et de la mairie de Fontaine pour projeter le match.

La soirée fut une très belle réussite avec un barbecue pour se restaurer, des boissons (bière ou autre) pour se rafraichir et surtout une victoire aux tirs au but qui nous emmenait à la demi-finale face à l'Espagne.

Rendez-vous fut donc donné quelques jours plus tard pour une nouvelle fan zone avec toujours de la bière, des saucisses et autres plats apportés par les participants. Un match intense qui voit malheureusement la victoire de l'Espagne par 2 buts à 1.

Deux belles soirées partagées entre nos villages. Des moments conviviaux à renouveler.

Et pour le concours de pronostics, après avoir mené le classement plusieurs semaines, Chloésrnt a été battue dans les derniers jours par « La Place du Tisard » qui a fait une très belle remontée.

Le podium :
La place du Tisard
Chloésrnt
Valerie0610

EURO BOREST 2024		
GÉNÉRAL		
Rechercher...		
🏆	La place du tisard	87
🥈	Chloésrnt	84
🥉	Valerie0610	80

BOREST SE RENOUVELLE

L'aire de jeux du Tennis !

Les jeux de l'espace Gilbert Degraeve avaient bien vécu, tellement bien que nous avons pris la décision de déposer la balançoire en vis-à-vis car devenue dangereuse. De nouveaux jeux sont donc en place:

Une balançoire nacelle sécurisée pour les tous petits,
Une balançoire sécurisée pour les plus grands

Une nouvelle balançoire en vis à vis tape cul crocodile

Un nouveau tourniquet



Remerciements au petit groupe de mamans qui, sous l'égide de Laure nous ont aidé dans la phase de prospection des jeux, même si nous n'avons pu satisfaire la totalité des désirs, du fait de la contrainte budgétaire d'une part et de la contrainte de surface de sécurité autour de chaque jeu qui ne nous a pas permis d'en installer un ou deux jeux de plus.

Place du tisard et ses terrains de pétanques !

Les terrains de pétanque de la place du tisard ont été rénovés, décaissement sur plus de 10 cm d'épaisseur, et remise en place de sable graviers compacté. Les terrains ont changé de couleur, passant ainsi de rouge à blanc.

Avant que ces travaux débutent, nous avons passé une demi-journée à 4 pour passer le scarificateur thermique afin de débarrasser les trois terrains de toutes les mousses et autres mauvaises "pousses" afin d'avoir l'assurance d'un bon travail de rénovation par l'entreprise dédiée. (Merci à Bruno, Germano et Yves pour ce travail d'équipe).

Du fait du compactage obligatoire de la matière mise en place, la couche de surface n'est pas encore bien rodée mais son utilisation régulière par les passionnés fera son office, et la rendra plus agréable au printemps prochain.



Eddy Bordereau

BROCANTE

Cette année, encore, pour notre 10 ème brocante, nous avons commandé le beau temps. Et pourtant samedi soir lors du placement des stands, la pluie s'est invitée et ce n'était pas gagné pour le lendemain.

Nos 30 courageux exposants, pour 170m de brocante, se sont installés dès 6h45 pour la journée.

Grâce à eux et notre dynamique Comité des fêtes, nous pouvons dire que cette brocante fut une nouvelle fois une réussite.



Je voudrais remercier tous les bénévoles : Julien et Charles-Antoine, aux friteuses, Eric et Germano au barbecue, Eddy, Céline, Bruno et bien évidemment Valérie pour le service et la bonne organisation de cette buvette.

Au vue des retours positifs que j'ai pu avoir auprès de chacun, nous réitérerons l'année prochaine pour notre 11 ème édition en espérant avoir encore plus de participation.

Alors préparez vos cartons et commencez à vider vos placards !!

RDV le 7 septembre 2025



Isabelle Degraeve

ATTENTION TRAVAUX RUE DU FOUR!

La précédente gazette en avait « parlé », sous réserve d'obtention des diverses subventions, les travaux de réaménagement de la rue du four, et l'achèvement des caniveaux de la rue des fours à Chaux va pouvoir prochainement débiter.

Aussi, c'est avec plaisir que nous vous annonçons que les travaux de rénovation de la rue du four et des fours à chaux débiteront prochainement.

Création de caniveaux, de trottoirs, aménagement des accès riverains, cette rue, va se transformer et comme cela a été le cas en son temps pour une partie de la rue de la Beuge, Les travaux prévus vont l'embellir et rehausser encore le cachet du village.

Le coût de ces travaux est de 75 198€HT, subventionnés à hauteur de 33% par le conseil départemental et de 45% par la DTER pour un montant de 33 839.10€

Néanmoins, cette rénovation urbaine s'accompagnera d'inconvénients temporaires liés à la réalisation de ce nouveau projet pour le village dont l'aspect s'inscrira dans la continuité urbaine de la rue du pont saint Martin et de la rue de la Beuge. (Trottoirs et caniveaux en pavés de grès).

Ces inconvénients impacteront, les riverains en tout premier lieu, mais également et vraisemblablement la circulation dans cette rue.

Nous sommes en discussion avec l'entreprise retenue pour finaliser les modalités pratiques de réalisation de ces travaux.

Une réunion organisée par le maire en présence de l'entreprise est prévue pour présenter ce projet, le planning prévisionnel de réalisation et répondre aux questions légitimes des riverains sur les inconvénients des travaux.

Enfin, Il convient pour ce projet de souligner la ténacité du maire Bruno Sicard, pour l'obtention des subventions auprès des administrations concernées, nous pensions à un moment que ce projet n'aboutirait pas faute d'une subvention manquante et qui aurait pu l'être définitivement.

Eddy Bordereau

INFORMATION LOCALE

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION



Illiwap est une application téléchargeable gratuitement et accessible sur smartphone (iPhone et Android), tablette et ordinateur. Son fonctionnement anonyme garantit le respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Aucune publicité n'y est diffusée.

Cette application a été choisie par la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise et une mutualisation est ainsi possible pour l'ensemble des communes de son territoire.

L'application permet entre autres:

- ❖ De créer des alertes géolocalisées
- ❖ De créer des sondages
- ❖ De créer des « boîtes à idées »
- ❖ D'envoyer des alertes SMS.
- ❖ Aux administrés d'effectuer des signalements à la collectivité concernée.

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger l'application et découvrir les informations enregistrées pour Borest. Celles-ci seront mises à jour et complétées au fur et à mesure.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES



RECRUTEMENT

chez les Sapeurs-Pompiers
Volontaires de Senlis

**A partir de 17 ans, Ouvrez un nouveau chapitre de
votre vie, rejoignez une équipe dynamique et
conviviale.**



- Existe depuis 1826.
- 2200 interventions par an.
- 12 Véhicules
- 83 Sapeurs-pompiers.
 - 68 Hommes
 - 15 Femmes



Contact :

CHEFCS.SENLIS2@SDIS60.FR

03 - 44 - 60 - 76 - 40



CALENDRIER DES CHAMPS

Un petit aperçu de ce qui se passe dans les champs autour de chez nous.
Quand ont lieu les plantations et les récoltes?

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
orges/escourgeon						récolte
blé						
colza						
betteraves à sucre			semis			
maïs grain				semis		
tournesol				semis		
pois de printemps		semis				
pois d'hiver						récolte
maïs ensilage méthaniseur					semis	

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
orges/escourgeon				semis		
blé	récolte			semis		
colza	récolte	semis				
betteraves à sucre			récolte			
maïs grain				récolte		
tournesol				récolte		
pois de printemps	récolte					
pois d'hiver	olte				semis	
maïs ensilage méthaniseur				récolte		



Betterave



Pois de printemps



A VOS AGENDAS

Prochaines dates 2024 à retenir :

Surveillez vos boîtes aux lettres pour les informations plus précises pour chaque date

Soirée Halloween: 31 octobre

Défilé du 11 novembre

Diner de l'automne: 15 novembre

Arbre de Noël: 15 décembre

ETAT CIVIL

Baptême Civil:

Romy MAZOR-LAFAY le 28 septembre 2024

Mariage:

Isabelle CHASSAIN et Bernard BRIDON le 8 juin 2024

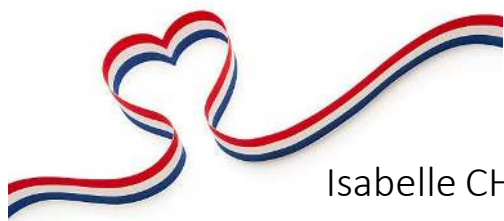
Marine BORDEREAU et Xavier WAQUET le 15 juin 2024

Camille FORMOSO et Medhi PARENT le 21 septembre 2024

Ann Loup DEROEUX et Sébastien MOREL le 5 octobre 2024

Décès :

Véronique GUILLEMOT ep VERITE, le 19 juin 2024



TRIBUNE LIBRE

FOURCHERET

Situé au centre d'un triangle formé par les villages de Borest, Montépilloy et Baron, le domaine de Fourcheret est implanté au milieu de larges champs ouverts depuis le moyen âge.

Son histoire est riche et est liée à celle de l'abbaye de Chaalis dont il devient une dépendance. Le paysage que nous connaissons aujourd'hui est dessiné par la vague de défrichage des XI^e et XII^e siècles. Priorité est donnée à la valeur agronomique des sols, on ne défriche que ce qui en « vaut la peine », a contrario de la période Gallo-Romaine durant laquelle ces opérations étaient plus « radicales ». Lorsque vous passez à Fourcheret, vous avez donc sous les yeux un paysage millénaire qui n'a que peu changé.

L'abbaye de Chaalis, fille de Pontigny, est fondée en 1136 par le Roi Louis VI. Très rapidement Chaalis reçoit de nombreuses donations foncières. Fourcheret est offert aux moines de Chaalis et apparaît dans une première charte en 1151. Les moines cisterciens deviennent donc les voisins des puissants seigneurs de Montépilloy, les Bouteiller. La première appellation sous le nom de « grangiam » pour Fourcheret, date de 1166.

La grange de Fourcheret est donc édifiée dans la seconde moitié du XII^e siècle, elle est un bâtiment de stockage et de battage des récoltes céréalières. Les céréales sont entreposées sous forme de gerbes à la moisson puis battues au fléau pour récupérer les grains.



Le bâtiment reçoit la lumière du jour suffisante pour une journée de travail, grâce à un ingénieux système d'ouvertures. La toiture est percée de chatières (qui existent encore aujourd'hui) afin d'assurer la ventilation des denrées entreposées. Au début du XIII^e siècle, le domaine s'étend sur 140 hectares environ, ce qui est considérable au moyen âge et les récoltes s'améliorent.

L'agrandissement du bâtiment est nécessaire. Les cisterciens sont des pragmatiques, si peu de matériaux sont disponibles sur place au XIIe, depuis 1204 ils sont propriétaires de la carrière de pierres située sous l'église de Borest. L'agrandissement est donc réalisé en pierres de taille, comme le pignon sud et son œil quadrilobé (signature cistercienne) qui domine encore aujourd'hui la cour de ferme. Les deux époques de construction et les reprises de maçonnerie sont encore parfaitement visibles de nos jours.

Le travail des champs n'est pas réalisé par les moines qui se dédient à des activités spirituelles ou de gestion, ce sont les frères convers qui assurent cette tâche. Ils sont moines mais n'ont pas les mêmes obligations spirituelles que leurs homologues de l'abbaye. Ils sont encadrés par un moine de l'abbaye, le cellérier. Afin d'abriter les convers, une maison est construite au XIIIe siècle à côté de la grange. Elle est toujours visible aujourd'hui et est insérée dans le corps de ferme. Elle a servi de maison d'habitation jusqu'en 1879. A la fin du XIVe siècle, Fourcheret donne naissance à deux « maisons à pressoir », pour la vigne, celle de la Bultée et celle de la Grande Loge à Baron. Des vestiges sont visibles à la Bultée et Baron est intacte.

A compter de 1375 environ, les moines décident de ne plus exploiter directement les terres, celles-ci sont louées à un laboureur qui devra s'acquitter d'un loyer correspondant à une partie de sa récolte, la dîme. Fourcheret devient alors une grange dîmière.

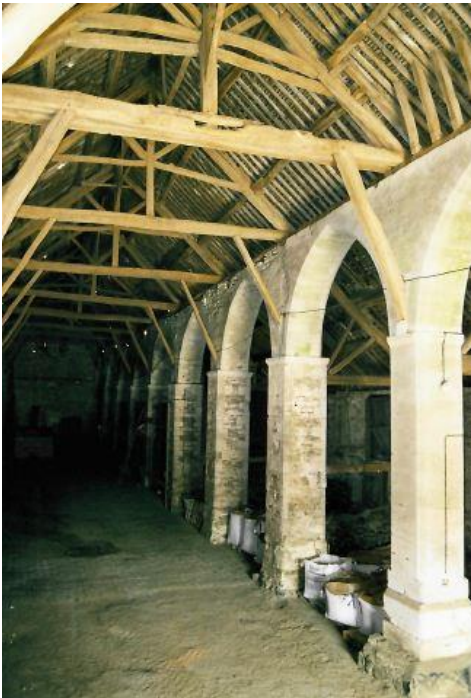
Le 14 août 1429, Jeanne d'Arc arrive de Vemars avec ses fidèles lieutenants Xaintrilles, La Hire et son armée. La confrontation avec les Anglais du duc de Bedford est prévue entre Borest et Montlévêque le lendemain. Les troupes passent la nuit à Fourcheret. Jeanne a-t-elle dormi à Fourcheret ? Malgré de nombreuses archives, il est impossible de répondre à cette question.

Le concordat de Bologne en 1516 va donner le pouvoir au roi de nommer un ecclésiastique ou un laïc à la tête des abbayes avec le droit d'en percevoir des revenus très conséquents, c'est le régime de la commende. Hyppolyte d'Este, cardinal de Ferrare et fils de Lucrèce Borgia, sera le plus célèbre des abbés commendataires de Chaalis. Nous lui devons en particulier les fresques de Primate dans la chapelle Ste Marie. La commende affaiblira économiquement de très nombreuses abbayes en France, Chaalis et Fourcheret n'échapperont pas à cette situation.

Au milieu du XVIIIe siècle, Chaalis est en mauvaise situation financière. Son abbé commendataire, le comte de Clermont, ayant endetté l'abbaye au-delà du raisonnable pour la construction de nouveaux bâtiments (l'actuel château). En 1793, même si l'abbaye est convenablement entretenue, il ne reste que sept moines à Chaalis. Le domaine est liquidé comme bien national avec ses nombreuses dépendances dont Fourcheret.

Le domaine est acquis par une famille de bourgeois parisiens, les Triboulet. L'exploitation et le corps de ferme sont loués en fermage à un fermier. La famille Chartier exploite la ferme au début du XIXe siècle et Victor PATRIA, mon ancêtre auparavant agriculteur à Baron, posera ses valises à Fourcheret le 20 septembre 1830. J'ai le plaisir d'être la neuvième génération à lui succéder.

En 1879, alors qu'il n'est encore que locataire et qu'il a la parole du propriétaire que la ferme lui sera vendue, Alfred PATRIA décide de ne plus habiter l'incommodable maison médiévale et décide de faire construire l'actuelle maison d'habitation qui sera inaugurée pour le baptême de son fils Henri.



L'exploitation accompagnera les progrès techniques du XIXe siècle et une batteuse à vapeur sera installée dans la grange. Au sortir de la deuxième guerre mondiale les moissonneuses batteuses arrivent des Etats Unis séparant le grain de la paille directement au champ. La grange perd alors son utilité dans le fonctionnement moderne de l'exploitation agricole. Elle sert aujourd'hui de bâtiment de stockage mais son utilité n'est plus fondamentale. C'est une forme de péril car il ne subsiste que la passion pour l'entretenir.

La deuxième guerre mondiale marquera également l'histoire de Fourcheret. C'est sur ce terrain (nom de code Navet) qu'aura lieu le 12 juin 1943 le premier parachutage d'armes de l'Oise depuis Londres.

Une plaque située sur le mur de la ferme le long de la route de Montépilloy rappelle cet épisode héroïque.

Voici, chers amis, un survol rapide de neuf siècles au-dessus de Fourcheret. Notre région a été fortement marquée par l'emprunte des cisterciens de Chaalis dont les possessions (fermes, maisons de commerce, tuileries, moulins, etc.) étaient dispersées de St Denis à Beauvais. Notre histoire est riche et très documentée, Borest, un des plus vieux villages autour de Senlis, y figure en bonne place.

Alexis Patria

DES BONNES RELATIONS DE VOISINAGE

De façon générale, en ville ou à la campagne, en maison ou en appartement, chacun doit vivre en tenant compte de ses voisins. Malgré tout, les litiges de voisinage naissent le plus souvent par méconnaissance des règles et usages, mais aussi des règlementations. Deux exemples assez significatifs pour illustrer ce qui précède, et permettre ainsi de maintenir de bonnes relations avec ses voisins. Les bruits de voisinage et les plantations d'arbres ou de haies.

LES BRUITS DE VOISINAGE

La musique écoutée à tue-tête, les aboiements de chiens, les bruits liés aux outils de bricolage ou de jardinage, le bruit est la nuisance la plus mal supportée. Véritable trouble anormal de voisinage, la loi sanctionne le bruit excessif, civilement et pénalement

Qu'est-ce qu'un bruit excessif ?

Un bruit est considéré comme excessif lorsqu'il est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité », et l'un de ces trois critères suffit. Aucun texte ne prévoit de seuil ou de mesure acoustique pour les bruits comportementaux.

Dans la conscience collective, seul le tapage nocturne est répréhensible, et il est possible de faire du bruit jusqu'à 22 heures.

En réalité, **on a l'obligation de respecter la tranquillité d'autrui de jour comme de nuit** et ce qui est acceptable de jour, ne l'est pas forcément la nuit.

Aussi, quelques règles de bon sens sont à prévoir si vous organisez un évènement en soirée ou en journée susceptible de troubler la tranquillité de votre voisinage :

Prévenir ses voisins de l'organisation d'un évènement festif (anniversaire, évènement familial, etc..) il s'agit là de bon sens et vos voisins non seulement comprendront un évènement que vous organisez, apprécieront votre prévenance, et accepteront de bon aloi les incommodations temporaires liées au bruit.....A CONDITION que cela ne devienne pas régulier chaque weekend bien évidemment! Que faire en cas de gêne, pas d'énervement, une visite courtoise envers l'organisateur, une discussion non agressive permet toujours de trouver une solution.

Le jour de l'an, le jour de fête nationale le 14 juillet, et le jour de la fête de la musique bénéficie d'une dérogation permanente au regard de **l'arrêté préfectoral du 15 / 11 / 1999, arrêté qui régit les activités sonores.**

ATTENTION AUX OBLIGATIONS !

L'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, scies ou autres appareils à moteurs thermiques ou électriques, n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Un peu de bon sens, de bonne éducation
et un peu de tolérance permettent
un confort de vie et de tranquillité apprécié.

C'est l'art de vivre en bonne entente intelligente !



LES PLANTATIONS D'ARBRES ET DE HAIES

Les haies ou les arbres du voisin plantés en limite de propriété sont souvent source de conflits et empoisonnent les relations de voisinage. Chacun est libre de faire pousser des arbres ou des plantations dans son jardin mais il existe quand même des règles inscrites dans la loi imposant des distances minimales à respecter entre la plantation et la limite de propriété et la hauteur de ces plantations.

Les règles minimales de distances à respecter sont inscrites dans le Code civil qui précise tout d'abord que les plantations doivent respecter des distances de la limite de propriété et des hauteurs maximales selon que l'on plante respectivement des arbres dont la hauteur adulte est supérieure à 2 mètres ou des haies d'arbustes dont la hauteur est, obligatoirement inférieure à 2 mètres.

Une commune peut imposer ses propres distances à respecter entre les plantations et la limite de propriété avec votre voisin. Il faut, dans ce cas-là, vérifier la réglementation locale.

Mais s'il n'existe pas de réglementation locale, ce qui est le cas pour notre commune de Borest, il faut se reporter aux articles 671 à 673 du Code civil qui impose que :

- Les arbres et arbustes ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 50 cm de la limite de propriété.
- Les arbres et arbustes dépassant 2 mètres doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de propriété.

Les plantations de votre voisin ne peuvent empiéter sur votre propriété, votre voisin ne peut vous imposer d'opérer à des opérations d'entretien d'une haie que vous n'avez pas plantée du fait soit du non-respect de la réglementation, soit du fait que les branches de ses plantations empiètent sur votre propriété.

Que faire si les branches des plantations de votre voisin dépasse sur votre propriété ou ne respecte pas la hauteur réglementaire des 2 mètres (ou la crête de la limite de propriété).

Pas d'énervement, une visite courtoise auprès de votre voisin s'impose en toute tranquillité, exposez-lui la situation, expliquez la gêne et les contraintes que représente pour vous cette situation (il n'est pas forcément informé sur les règles et obligations en matière de plantations d'arbres et de haies) indiquez lui les précisions réglementaires auxquelles vous faites référence.

En cas de non prise en compte, ce qui est toujours possible, adressez-lui un écrit empreint de courtoisie en lui rappelant votre rencontre aimable afin de lui demander clairement de se mettre en conformité avec la réglementation. En cas difficultés persistantes le médiateur peut aider.

Ce qui précède n'a pour objet que de sensibiliser chacun d'entre nous au fait que nos activités et actions peuvent à un moment occasionner des nuisances, quelque fois sans même savoir que l'on déroge aux règles en place.

L'idée est de ne pas s'énervier lorsque l'on subit les nuisances, ni persister dans ses activités si l'on cause les inconvénients ou les nuisances. Le tout est de trouver le bon équilibre qui permet de maintenir des relations sinon cordiales, normales avec nos voisins.

QUI A BON VOISIN A BON MATIN



1/ Circonstances de l'intervention

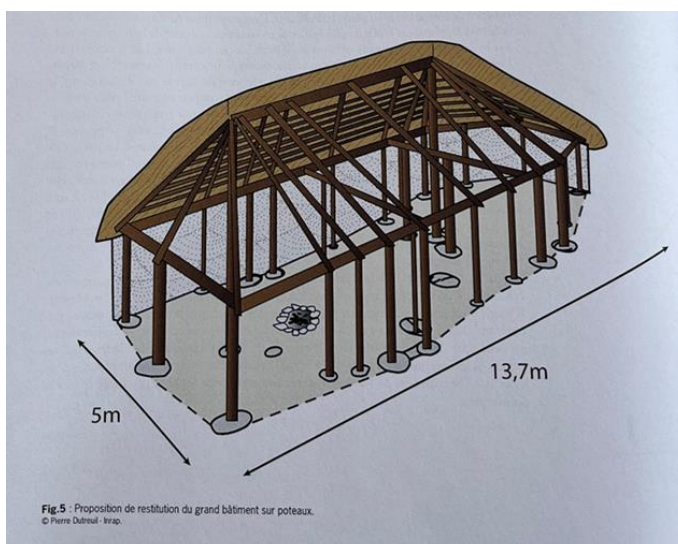
Un diagnostic archéologique a été réalisé en février 2020 suite au dépôt du permis de construire de notre unité de méthanisation. Treize tranchées avaient été réalisées, larges de 2.4m et espacées de 18m, afin de vérifier l'absence de vestiges avant la construction. Ce diagnostic a mis en évidence l'existence d'un établissement daté de la Tène ancienne au centre de la parcelle (450-25av JC). Dans de tel cas, le Service Régional de l'Archéologie des Hauts-de-France (DRAC Hauts-de-France) autorise la construction sous réserve de la réalisation de fouilles à la charge du porteur de projet. C'est ce que nous avons donc été obligé de faire. Un rapport très détaillé d'une centaine de pages vient 4 ans après de nous être transmis, avec des photos et des commentaires de tous les vestiges retrouvés (poteries, meule de pierre, ossements d'animaux, faucille en fer...). Je peux le prêter à qui serait intéressé.

2/ Environnement archéologique et historique

La fouille de l'établissement de la Tène ancienne découvert ici est d'autant plus intéressante que le contexte archéologique local concernant cette période est très pauvre. Plusieurs structures ont livré du charbon permettant une datation par carbone 14, ainsi qu'une faucille en fer. Les dates obtenues tombent sur une période relativement longue allant du début de la Tène B1 (-400/-300 av JC) jusqu'à une phase récente de la Tène C (-260/-150 av JC).

3/ Description des vestiges

La fouille a permis la documentation d'un habitat rural occupé en continu sur environ un siècle et demi. Dans sa phase la plus précoce, l'occupation est marquée par la présence de celliers et de bâtiments excavés.



L'occupation se tourne ensuite vers la production agricole et s'organise autour d'un grand bâtiment sur poteaux en bois de 60m², dont les dimensions sont exceptionnelles pour la période (13,5m long, 5m large). L'emplacement d'un foyer a pu être repéré au centre, assez mal conservé, avec plusieurs blocs de grès brûlés autour.

Le site montre également deux aires d'ensilage regroupant un total de dix silos, du stockage aérien avec des greniers sur poteaux, entre cinq et sept, et enfin des bâtiments annexes.

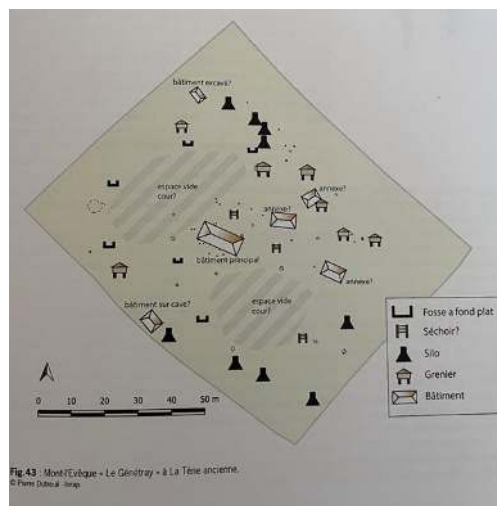


Fig.43 : Mont-Evêque - Le Généray - à La Tène ancienne.
© Pierre Duboulet - Inrap

Voici enfin un exemple des fragments de mobilier céramique mis à jour, correspondant à une vaisselle domestique.

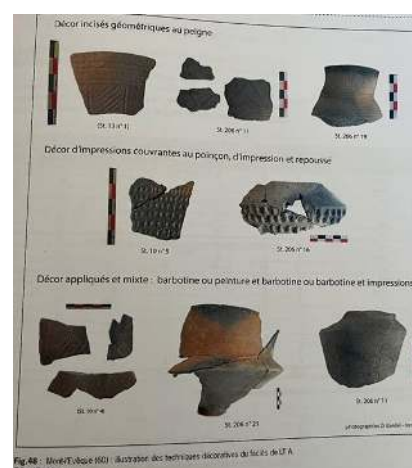


Fig.48 : Mont-Evêque (52) : Illustration des techniques décoratives des faces de LT A.
© Denis Bachelier - Inrap

Encore une fois, n'hésitez pas si vous voulez en savoir plus !

Guillaume Duchesne



Ils ont participé à ce numéro et nous les remercions vivement :

Eddy Bordereau,
Isabelle Degraeve,
Valérie Didier,
Guillaume Duchesne,
Céline Lacaze,
Laure Pascal,
Alexis Patria,
Bruno Sicard.

Merci 

Informations de la mairie de BOREST

Secrétariat : Laure PASCAL mairiedeborest@wanadoo.fr
Permanences le mardi et jeudi de 17 à 19 heures

03.44.54.20.82

